



Commission scolaire
des **Samares**

*L'élève au coeur de nos **actions!***

**ÉTATS
FINANCIERS RÉSUMÉS
AU 30 JUIN 2019**

**Déposés au
conseil des commissaires
le 28 octobre 2019**

C.C.-028-191028

Rapport de la direction..... p. 3

États financiers résumés

État de la situation financière..... p. 4

État des résultats..... p. 5

État de l'excédent accumulé..... p. 6

Notes complémentaires..... p. 7 - 22

Annexe A - Revenus..... p. 23

Annexe B - Charges par activités..... p. 24 - 25



RAPPORT DE LA DIRECTION

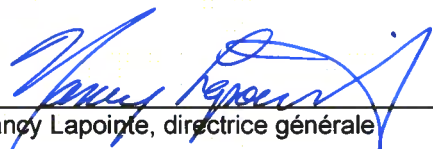
Les états financiers de la Commission scolaire des Samares pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 portant la signature électronique 5295630368, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant nommé par la direction, a procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire des Samares, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Nancy Lapointe, directrice générale



Marie-Claude Fredette, directrice des ressources financières

Lieu : Saint-Félix-de-Valois

Date : 17 octobre 2019

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES
État de la situation financière au 30 juin 2019

	2019	2018	Variation
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse (Découvert bancaire)	1 867 876 \$	2 336 711 \$	(468 835) \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	35 505 583 \$	31 600 820 \$	3 904 763 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	707 904 \$	1 187 969 \$	(480 064) \$
Subvention à recevoir - Financement	34 518 557 \$	27 807 237 \$	6 711 320 \$
Taxe scolaire à recevoir	4 798 970 \$	5 046 833 \$	(247 863) \$
Débiteurs	2 818 691 \$	2 284 736 \$	533 955 \$
Stocks destinés à la revente	63 640 \$	63 143 \$	497 \$
Autres actifs	- \$	867 067 \$	(867 067) \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	80 281 221 \$	71 194 516 \$	9 086 706 \$
PASSIFS			
Emprunts temporaires (note 5)	70 800 000 \$	43 000 000 \$	27 800 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer (note 6)	45 595 196 \$	37 138 355 \$	8 456 841 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 875 908 \$	1 898 118 \$	(22 210) \$
Revenus perçus d'avance	1 190 154 \$	1 020 203 \$	169 951 \$
Provision pour avantages sociaux	10 710 077 \$	10 058 492 \$	651 585 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire (note 9)	750 674 \$	1 481 573 \$	(730 899) \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 10)	241 758 297 \$	219 520 358 \$	22 237 939 \$
Passif au titre des sites contaminés	107 857 \$	116 154 \$	(8 297) \$
Autres passifs	2 142 303 \$	5 663 145 \$	(3 520 842) \$
TOTAL DES PASSIFS	374 930 466 \$	319 896 398 \$	55 034 068 \$
DETTE NETTE	(294 649 245) \$	(248 701 882) \$	(45 947 362) \$
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	318 425 602 \$	271 595 098 \$	46 830 504 \$
Stocks de fournitures	152 176 \$	128 198 \$	23 978 \$
Charges payées d'avance	431 305 \$	236 455 \$	194 850 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	319 009 083 \$	271 959 751 \$	47 049 332 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	24 359 838 \$	23 257 869 \$	1 101 969 \$

Note : pour l'ensemble du document, les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent varier d'un dollar près.

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES
 État des résultats - Exercice clos le 30 juin 2019

	2019	2018	Variation
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	251 425 849 \$	220 321 981 \$	31 103 868 \$
Autres subventions et contributions	1 862 387 \$	1 714 556 \$	147 831 \$
Taxe scolaire	50 218 348 \$	56 514 132 \$	(6 295 784) \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	475 804 \$	442 908 \$	32 896 \$
Ventes de biens et services	17 449 110 \$	16 770 567 \$	678 543 \$
Revenus divers	3 446 087 \$	2 618 410 \$	827 677 \$
Amortis. des contrib. reportées affectées à l'acquisition d'immo. corporelles	94 582 \$	34 972 \$	59 610 \$
TOTAL DES REVENUS*	324 972 167 \$	298 417 526 \$	26 554 641 \$
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	146 879 213 \$	142 580 894 \$	4 298 319 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	77 938 148 \$	70 269 724 \$	7 668 424 \$
Services d'appoint	35 989 946 \$	34 376 201 \$	1 613 745 \$
Activités administratives	10 776 189 \$	10 140 086 \$	636 103 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	42 301 045 \$	32 426 825 \$	9 874 220 \$
Activités connexes	8 749 158 \$	10 892 874 \$	(2 143 716) \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	651 585 \$	535 923 \$	115 662 \$
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	584 914 \$	(22 917) \$	607 831 \$
TOTAL DES CHARGES**	323 870 198 \$	301 199 610 \$	22 670 588 \$
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 101 969 \$	(2 782 084) \$	3 884 053 \$

* Voir Annexe A pour le détail des revenus

** Voir Annexe B pour le détail des charges par activité

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES**État de l'excédent accumulé - Exercice clos le 30 juin 2019**

	2019	2018
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23 257 869 \$	26 039 953 \$
(Déficit) Excédent de l'exercice	1 101 969 \$	(2 782 084) \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	24 359 838 \$	23 257 869 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

Notes complémentaires – Exercice clos le 30 juin 2019

1. STATUTS

La Commission scolaire des Samares (Commission scolaire) est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, Chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2. ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Les états financiers résumés comprennent des informations financières historiques tirées des états financiers complets audités. Ils n'incluent pas les états de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie. Ils comprennent les principaux sous-totaux et totaux et les principales informations comparatives des états financiers complets audités. Les états financiers résumés contiennent l'information, tirée des états financiers complets audités, traitant des questions ayant une incidence généralisée ou par ailleurs importante sur les états financiers résumés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire des Samares, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés, initialement, au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant, de façon probable, relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale.
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés.
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la Commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments	35 à 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25 à 40 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec, en contrepartie, un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Immobilisations corporelles destinées à être vendues

Les immobilisations corporelles destinées à être vendues sont évaluées au moindre de la valeur comptable au moment où l'immobilisation corporelle a été classée comme destinée à la vente ou de sa juste valeur diminuée des frais de vente prévus. Une perte est comptabilisée au poste des résultats pour toute réduction initiale ou ultérieure de la valeur comptable pour la ramener à la juste valeur diminuée des frais de vente. Un gain est comptabilisé au poste des résultats pour toute augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des frais de vente, jusqu'à concurrence des pertes cumulées antérieurement comptabilisées à l'égard de ces immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles destinées à être vendues ne sont pas amorties. Les intérêts et autres charges afférentes aux passifs rattachés à ces immobilisations corporelles sont comptabilisés à l'état des résultats.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne répond plus aux critères requis pour être classée comme destinée à être vendue, elle est reclassée dans le poste approprié au moindre de sa valeur comptable à ce moment et de sa valeur comptable initiale, avant qu'elle ne soit classée comme destinée à être vendue, réduite de l'amortissement qui aurait été pris durant cette période.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont constatées dans la période où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier détaillé du MEES. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Autres subventions ».

	2019	2018
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	27 948 862 \$	24 044 099 \$

Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier détaillé du MEES.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts de banque et les acceptations bancaires, présentés à la page 30 du rapport financier, sont autorisés, mensuellement, et garantis par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 138 241 642 \$ (155 623 023 \$ au 30 juin 2018) sous forme de marge de crédit portant intérêt au taux de base préférentiel de la Caisse centrale Desjardins. Les acceptations bancaires garanties par le MEES portent intérêt aux taux suivants :

2019	2018	
3 000 000 \$	0 \$	2,27 % échéant le 15 juillet 2019
67 800 000 \$	0 \$	2,26 % échéant le 15 juillet 2019
0 \$	23 000 000 \$	1,94 % échéant le 16 juillet 2018
0 \$	8 500 000 \$	1,92 % échéant le 16 juillet 2018
0 \$	2 500 000 \$	1,89 % échéant le 16 juillet 2018
0 \$	9 000 000 \$	1,89 % échéant le 16 juillet 2018

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2019	2018
Salaires courus, déductions et charges sociales	20 920 005 \$	20 296 124 \$
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	443 877 \$	232 799 \$
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	22 610 088 \$	14 888 945 \$
Intérêts courus	1 621 226 \$	1 720 487 \$
	45 595 196 \$	37 138 355 \$

7. REVENUS REPORTÉS

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier.

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement, au 30 juin, s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

9. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le MEES a autorisé la Commission scolaire à financer des travaux pour l'optimisation énergétique des bâtiments.

BILLET À ORDRE À TAUX FIXE	MONTANT À L'ÉMISSION	SOLDE AU 30 JUIN 2018	ÉMISSION DE L'EXERCICE	REMBOURSEMENT DE L'EXERCICE	SOLDE AU 30 JUIN 2019
2011-06-08 – 2021-06-08					
Remboursable par versements mensuels de 32 554 \$, capital et intérêts calculés au taux de 4,02 %.	3 212 500 \$	1 103 405 \$	0 \$	352 731 \$	750 674 \$
2014-05-27 – 2019-05-27					
2,36 %, remboursé le 27 mai 2019.	2 062 735 \$	378 168 \$	0 \$	378 168 \$	0 \$
	5 275 235 \$	1 481 573 \$	0 \$	730 899 \$	750 674 \$

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

2020	367 146 \$
2021	<u>383 528 \$</u>
	<u>750 674 \$</u>

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Financement Québec	<u>30 juin 2019</u>	<u>30 juin 2018</u>
9,375 %, remboursable par versements annuels de 188 400 \$ jusqu'au 16 janvier 2021.	376 800 \$	565 200 \$
5,115 %, remboursable par versements annuels de 632 000 \$ jusqu'au 16 janvier 2022 et par un versement de 5 694 000 \$ le 16 janvier 2023.	7 590 000 \$	8 222 000 \$
4,94 %, remboursable par versements annuels de 434 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2033 et par un versement de 866 000 \$ le 1 ^{er} juin 2034.	6 942 000 \$	7 376 000 \$
2,406 %, remboursé le 1 ^{er} décembre 2018.	0 \$	10 880 000 \$
2,664 %, remboursé le 1 ^{er} décembre 2018.	0 \$	10 590 000 \$
2,463 %, remboursable par un versement de 20 509 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2019.	20 509 000 \$	22 763 000 \$
SOLDE À REPORTER	35 417 800 \$	60 396 200 \$

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

SOLDE REPORTÉ	35 417 800 \$	60 396 200 \$
Fonds de financement		
3,0945 %, remboursable par versements annuels de 352 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2022 et par un versement de 5 632 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2023.	7 040 000 \$	7 392 000 \$
3,271 %, remboursable par versements annuels de 888 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023 et par un versement de 6 872 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2024.	11 312 000 \$	12 200 000 \$
3,058 %, remboursable par versements annuels de 800 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023 et par un versement de 12 800 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2024.	16 800 000 \$	17 600 000 \$
1,136 %, remboursable par un versement de 7 179 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2019.	7 179 000 \$	8 549 000 \$
1,7255 %, remboursable par versements annuels de 744 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 11 904 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2025.	16 368 000 \$	17 112 000 \$
2,747 % remboursable par versements annuels de 1 428 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026 et par un versement de 21 420 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2027.	32 844 000 \$	34 272 000 \$
2,175 %, remboursable par versements annuels de 930 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2024 et par un versement de 663 000 \$ le 1 ^{er} mars 2025.	5 313 000 \$	6 243 000 \$
1,395 % remboursable par versements annuels de 943 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2020 et par un versement final de 764 000 \$ le 1 ^{er} avril 2021. 1 707 000 \$ 2 650 000 \$ 1,111 %, remboursé le 1 ^{er} juin 2019.	1 707 000 \$	2 650 000 \$
1,111 %, remboursé le 1 ^{er} juin 2019.	0 \$	604 000 \$
SOLDE À REPORTER	133 980 800 \$	167 018 200 \$

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

SOLDE REPORTÉ	133 980 800 \$	166 991 200
Fonds de financement (suite)		
1,222 % remboursable par un versement annuel de 618 000 \$ le 1 ^{er} juin 2020.	618 000 \$	1 236 000 \$
2,437% remboursable par versements annuels de 2 239 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026 et par un versement final de 32 115 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2027.	50 027 000 \$	52 266 000 \$
3,209 % remboursable par versements annuels de 1 434 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2019 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2042 et par un versement de 1 427 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2043.	35 843 000 \$	0 \$
3,197 % remboursable par versements annuels de 547 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2019 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2036 et par un versement de 568 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2037.	10 414 000 \$	0 \$
2,934 % remboursable par versements annuels de 1 211 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2019 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025 et par un versement de 1 131 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2026.	9 608 000 \$	0 \$
1,743 % remboursable par versements annuels de 827 000 \$ à partir du 1 ^{er} mai 2020 jusqu'au 1 ^{er} mai 2022.	2 481 000 \$	0 \$
SOLDE	242 971 800 \$	220 520 200 \$
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 213 503 \$	999 842 \$
	241 758 297 \$	219 520 358 \$

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le MEES et ils viennent à échéance de décembre 2019 à décembre 2043.

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

2020	41 903 400 \$
2021	13 418 400 \$
2022	12 466 000 \$
2023	16 701 000 \$
2024	16 287 000 \$
2025 et suivantes	<u>142 196 000 \$</u>
	<u>242 971 800 \$</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier détaillé du MEES.

Le total des immobilisations corporelles inclut :

- des immobilisations corporelles pour un montant de 39 465 136 \$ (21 776 885 \$ au 30 juin 2018) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 31 760 952 \$ (18 377 038 \$ au 30 juin 2018) pour des bâtiments, 575 421 \$ (411 591 \$ au 30 juin 2018) pour des aménagements de terrains et 7 128 764 \$ (2 988 256 \$ au 30 juin 2018) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2019, le poste Crédeurs et frais courus à payer inclut un montant de 15 349 949 \$ (9 389 070 \$ au 30 juin 2018) afférent à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, un terrain a été acquis par donation pour un montant total de 852 000 \$ (0 \$ au 30 juin 2018) d'organisations externes au périmètre comptable.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	7 727 530 \$	6 291 399 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 246 196 \$	1 309 865 \$

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

La Commission scolaire est liée par des contrats de construction, de rénovation et de réaménagement de certaines écoles pour un montant résiduel totalisant 24 017 414 \$ (67 612 608 \$ au 30 juin 2018).

La Commission scolaire a signé des contrats de transport scolaire échéant en juin 2022. Les engagements totalisent 74 436 054 \$ (96 547 380 \$ au 30 juin 2018).

La Commission scolaire a signé des contrats de location de locaux, de photocopieurs et de location de glace dans des arénas échéant entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2023. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 1 203 101 \$ (1 623 010 \$ au 30 juin 2018).

La Commission scolaire a signé des contrats de surveillance et d'entretien des terrains et des immeubles échéant entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2024. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 3 348 666 \$ (4 516 253 \$ au 30 juin 2018).

La Commission scolaire a signé un contrat de transport de matériel échéant en juin 2023. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 178 091 \$ (49 595 \$ au 30 juin 2018).

La Commission scolaire a signé des contrats d'achats et d'entretien des systèmes informatiques pour un montant qui totalise 3 051 865 \$ (609 194 \$ au 30 juin 2018).

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement et les services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2018-2019 représentant un montant de 589 108 \$ (408 557 \$ au 30 juin 2018).

Obligations contractuelles avec des parties non apparentées

ÉCHÉANCIER	2020	2021	2022	2023	2024	2019 TOTAL	2018 TOTAL
Contrats de location-exploitation	252 620 \$	370 635 \$	327 227 \$	252 620 \$	0 \$	1 203 102 \$	1 623 010 \$
Autres	51 051 488 \$	26 811 475 \$	27 211 776 \$	378 273 \$	168 185 \$	105 621 197 \$	169 743 586 \$
Total	51 304 108 \$	27 182 110 \$	27 539 003 \$	630 893 \$	168 185 \$	106 824 299 \$	171 366 596 \$

15. DROITS CONTRACTUELS

La Commission scolaire a signé un protocole d'entente de location entre son Centre Multisport et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée, échéant en novembre 2042. Les droits futurs de ces ententes totalisent 7 291 295 \$ (7 498 876 \$ au 30 juin 2018).

Droits contractuels avec des parties non apparentées

ÉCHÉANCIER	2020	2021	2022	2023	2024 et suivantes	2019 TOTAL	2018 TOTAL
Contrats de location-exploitation	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	6 045 807 \$	7 291 295 \$	7 498 876 \$

16. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

17. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations contractuelles et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

17. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente les débiteurs, excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2019.

	2019	2018
Débiteurs	1 508 302 \$	1 366 513 \$
Provision pour créances douteuses	(108 406) \$	(99 972) \$
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 399 896 \$	1 266 541 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

30 juin 2019	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	70 800 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	70 800 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer (à l'exception des déductions à la source)	45 595 196 \$	0 \$	0 \$	0 \$	45 595 196 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	41 903 400 \$	25 884 400 \$	32 988 000 \$	142 196 000 \$	242 971 800 \$
Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire	367 146 \$	383 528 \$	0 \$	0 \$	750 674 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	10 710 077 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 710 077 \$

17. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

30 juin 2018	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	43 000 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	43 000 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer (à l'exception des déductions à la source)	37 138 355 \$	0 \$	0 \$	0 \$	37 138 355 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	35 894 400 \$	47 283 800 \$	21 956 000 \$	115 386 000 \$	220 520 200 \$
Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire	730 899 \$	750 674 \$	0 \$	0 \$	1 481 573 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	10 058 492 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 058 492 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES
Annexe A - Revenus - Exercice clos le 30 juin 2019

	2019	2018	Variation
Subvention de fonctionnement du MEES			
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	208 823 898 \$	184 417 190 \$	24 406 708 \$
Subvention pour le service de la dette	23 117 232 \$	20 961 480 \$	2 155 751 \$
Subvention – Financement	6 719 617 \$	2 005 679 \$	4 713 938 \$
Subvention pour le transport scolaire	12 677 462 \$	12 689 225 \$	(11 763) \$
Subventions de fonctionnement reportées	42 949 \$	208 088 \$	(165 139) \$
Autres subventions du Ministère	44 691 \$	40 320 \$	4 371 \$
	251 425 849 \$	220 321 981 \$	31 103 868 \$
Autres subventions et contributions			
Subvention du MTESS (FDMT) – Formation professionnelle	246 066 \$	99 422 \$	146 644 \$
Subvention du MTESS (FDMT) – Formation générale des adultes	302 965 \$	263 151 \$	39 814 \$
Subvention du gouvernement provincial	1 068 437 \$	1 152 488 \$	(84 051) \$
Subvention du gouvernement fédéral	244 920 \$	199 495 \$	45 425 \$
	1 862 387 \$	1 714 556 \$	147 832 \$
Taxe scolaire			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	110 300 \$	111 333 \$	(1 033) \$
Taxe scolaire – année scolaire	50 003 756 \$	56 267 045 \$	(6 263 289) \$
Taxe scolaire – années antérieures	104 292 \$	135 754 \$	(31 462) \$
	50 218 348 \$	56 514 132 \$	(6 295 784) \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation			
Autres frais de scolarisation – Effectif scolaire adulte	69 819 \$	73 845 \$	(4 026) \$
Revenus – Cours en formation professionnelle	59 038 \$	67 112 \$	(8 074) \$
Revenus - Cours en formation générale des adultes	- \$	440 \$	(440) \$
Revenus - Autres types de formations	346 947 \$	301 511 \$	45 436 \$
	475 804 \$	442 908 \$	32 896 \$
Ventes de biens et services			
Fournitures et matériel scolaire	3 316 922 \$	3 410 988 \$	(94 066) \$
Surveillance et transport du midi	1 715 354 \$	1 643 785 \$	71 569 \$
Service de garde	7 370 010 \$	6 771 455 \$	598 555 \$
Autres activités chargées aux usagers	4 399 587 \$	4 332 687 \$	66 900 \$
Autres ventes de biens et services	647 238 \$	611 652 \$	35 586 \$
	17 449 110 \$	16 770 567 \$	678 544 \$
Revenus divers			
Intérêts, pénalités et frais de retard	1 246 196 \$	1 309 865 \$	(63 669) \$
Location d'immeubles ou de biens meubles	399 414 \$	119 893 \$	279 521 \$
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	1 770 851 \$	1 069 361 \$	701 490 \$
Publicité et commandites	37 924 \$	51 457 \$	(13 534) \$
Recouvrement des dépenses des années antérieures	- \$	67 834 \$	(67 834) \$
Subvention – Finan. (Passif au titre des sites contaminés – Réévaluation)	(8 297) \$	- \$	(8 297) \$
	3 446 087 \$	2 618 410 \$	827 677 \$
TOTAL DES REVENUS	324 877 586 \$	298 382 554 \$	26 495 032 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES**Annexe B - Charges par activité - Exercice clos le 30 juin 2019**

	2019	2018	Variation
Activités d'enseignement et de formation			
Éducation préscolaire	12 175 529 \$	11 307 745 \$	867 784 \$
Enseignement primaire	70 356 660 \$	67 875 871 \$	2 480 789 \$
Enseignement secondaire général	36 220 139 \$	35 498 490 \$	721 649 \$
Formation professionnelle	10 873 753 \$	11 463 199 \$	(589 446) \$
Enseignement particulier	12 539 250 \$	11 722 922 \$	816 328 \$
Formation générale des adultes	4 713 882 \$	4 712 667 \$	1 215 \$
	146 879 213 \$	142 580 894 \$	4 298 319 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation			
Gestion des écoles et des centres	20 522 959 \$	20 086 609 \$	436 350 \$
Moyens d'enseignement	4 102 509 \$	3 978 667 \$	123 842 \$
Services complémentaires	27 520 422 \$	24 998 231 \$	2 522 191 \$
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	13 321 270 \$	9 719 770 \$	3 601 500 \$
Animation et développement pédagogique	6 137 986 \$	5 905 552 \$	232 434 \$
Perf. du pers. enseign. et autre pers. de soutien à l'enseignement	1 059 560 \$	1 041 502 \$	18 059 \$
Activités sportives, culturelles et sociales	5 273 442 \$	4 539 393 \$	734 049 \$
	77 938 148 \$	70 269 724 \$	7 668 424 \$
Services d'appoint			
Hébergement des élèves	1 575 \$	2 250 \$	(675) \$
Transport scolaire	24 860 462 \$	24 214 866 \$	645 596 \$
Service de garde	11 127 909 \$	10 159 085 \$	968 824 \$
	35 989 946 \$	34 376 201 \$	1 613 745 \$
Activités administratives			
Conseil des commissaires et comités	281 658 \$	278 668 \$	2 990 \$
Gestion	8 258 090 \$	7 605 425 \$	652 665 \$
Services corporatifs	2 135 144 \$	2 154 691 \$	(19 547) \$
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	101 297 \$	101 302 \$	(5) \$
	10 776 189 \$	10 140 086 \$	636 103 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES**Annexe B - Charges par activité - Exercice clos le 30 juin 2019**

	2019	2018	Variation
Activités relatives aux biens meubles et immeubles			
Entretien et amortissement des biens meubles	4 686 420 \$	4 739 797 \$	(53 377) \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	16 467 447 \$	9 985 773 \$	6 481 674 \$
Entretien ménager	7 477 571 \$	7 089 800 \$	387 771 \$
Consommation énergétique	4 421 028 \$	4 124 445 \$	296 583 \$
Location d'immeubles	164 548 \$	1 035 759 \$	(871 211) \$
Protection et sécurité	476 435 \$	413 478 \$	62 957 \$
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	8 607 596 \$	5 037 773 \$	3 569 823 \$
	42 301 045 \$	32 426 825 \$	9 874 220 \$
Activités connexes			
Financement	7 910 847 \$	6 461 759 \$	1 449 088 \$
Projets spéciaux	235 867 \$	3 904 430 \$	(3 668 563) \$
Rétroactivité	91 557 \$	155 889 \$	(64 333) \$
Droits de scolarité et ententes	118 171 \$	- \$	118 171 \$
Sécurité d'emploi	41 036 \$	- \$	41 036 \$
Variation des provisions	51 884 \$	90 579 \$	(38 694) \$
Prêts de services	16 697 \$	(6 695) \$	23 393 \$
Autres activités connexes	283 100 \$	286 912 \$	(3 813) \$
	8 749 159 \$	10 892 874 \$	(2 143 715) \$
TOTAL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ	322 633 700 \$	300 686 604 \$	21 947 096 \$